

~~S. 70-8~~

COMMISSION pour l'examen : 1° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant règlement définitif du budget de l'exercice 1881; 2° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant règlement définitif du budget de l'exercice 1882; 3° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant règlement définitif du budget de l'exercice 1883. (N<sup>os</sup> 97, 98, 99, session 1890.)

Nommée le 24 juin 1890.

S. 80-8

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : CHOVEL.
- 2<sup>o</sup> — DE CASABIANCA.
- 3<sup>o</sup> — ADOLPHE COCHERY.
- 4<sup>o</sup> — DE LA SICOTIÈRE.
- 5<sup>o</sup> — COSTE.
- 6<sup>o</sup> — LECLER.
- 7<sup>o</sup> — MARQUIS.
- 8<sup>o</sup> — AIMÉ LEROUX.
- 9<sup>o</sup> — BLAVIER.

*Président*  
*Secrétaire*

244



4

Séance Du 26 Juin 1890

Étaient présents M. M. Chout, D. Casaliame,  
Caste, Lecler, Marquis, Leroux, Blovier.

La Commission constitue son Bureau  
en nommant: M. Lecler, Président, M. Marquis  
Secrétaire,

Il est rendu compte de l'opinion des Bureaux.  
M. Casaliame a exprimé cet avis qu'il convenait d'examiner  
avec le plus grand soin les anciens budgets et que dans  
le règlement de ceux qui étaient soumis à la Commission  
il conviendrait de rechercher notamment quelle était  
la valeur des critiques faites à la Chambre au  
sujet de l'emprunt de 1881.

M. Blovier après avoir eu le même avis, a ajouté  
qu'il serait désirable que la Chambre soit tenue  
au courant de manière à répondre aux bonnes intentions  
de l'Administration des finances qui a déjà déposé  
son projet de loi portant règlement de l'exercice  
1888. Le vote de la Chambre n'ajoutant de nouvelles sanctions  
que s'il intervenait au sujet d'un exercice rapproché.  
Dans les autres Bureaux aucune observation  
spéciale n'a été présentée.

La Commission désigne ensuite M. Marquis  
comme rapporteur

Le Secrétaire  
Marquis

Le Président  
Chout

2

Séance du 26 Février 1891

Étaient présents: M. M. Lecler, Président, Cochet, Blavier,  
Chovet, Leroux, Marquis secrétaire.

M. le Président fait connaître à la Commission l'état des questions relatives au vote à recourir de l'économat du Lycée Charlemagne et à l'émission des rentes 3/0 annuelles, en 1881.

La Commission décide qu'il sera procédé à un supplément d'information au sujet de la première de ces questions et prie son Président de demander au Ministère de l'Instruction publique tous renseignements utiles sur cette affaire.

Les explications fournies par le Ministère en ce qui concerne l'émission de 1881 ont été jugées satisfaisantes.

Le Secrétaire  
M. Marquis

Le Président

Cochet

Séance du 8 Mai 1891

Étaient présents M. M. Lecler, Président, Blavier,  
Chovet, Marquis secrétaire.

M. Marquis donne lecture des rapports concernant les trois exercices 1881, 1882, 1883. Ils sont approuvés par la Commission qui en autorise le dépôt au Bureau du Sénat.

Le Secrétaire  
M. Marquis

Le Président

Cochet

ms

4